

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024
à 18h30 à la MAIRIE**

Présents : - 10 présents dès le début de la séance : J. Baylet, E.Zaccari, A. Labrague, F.Barthe, P. Gausset, P. Lannebère, M. Rémazeilles, P. Lannebère, M-J Dabbadie, M. Amelin, L. Urraca.
- 1 arrivée plus tardive : R. Recarte (19h)

Absents ayant donné pouvoir : M. Stutzmann (pouvoir à J. Baylet), M.Couture (pouvoir à L. Urraca), O. Schneyder (pouvoir à F. Barthe),

Absents excusés : S.Errecalde, E. Flament, B. Mirailh

Date de convocation : 10.09.2024

Secrétaire de séance : E.Zaccari

ORDRE DU JOUR :

	OBJET	Décision	DR/R	I	
	Désignation du secrétaire de séance				
DCM 2024/09/001	Approbation du procès-verbal de la séance du 17.06.2024	Délibération	R		J. BAYLET
BUREAU MUNICIPAL					
DCM 2024/09/002	Budget – Décision Modificative	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2024/09/003	Compte-Rendu des décisions du Maire	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2024/09/004	Création d’emplois non-permanents	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2024/09/005	Convention Birepoulet	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2024/09/006	Repas offert à un agent suite à une naissance	Délibération	R		J. BAYLET
	Convention spectacle Communauté de Communes du 11 octobre		R		J. BAYLET
	Centres Musicaux Ruraux – Organisation		R		J. BAYLET
	Terrain Multisport – Etude devis		R		J. BAYLET
	ONF - Situation		R		J. BAYLET
	Commerce alimentaire – Position Commune		R		J. BAYLET
	Acquisition terrain – Portage foncier par la Communauté de Communes		R		J. BAYLET
URBANISME					
DCM 2024/09/007	Avis sur Projet PLUI	Délibération	DR		J. BAYLET
VIE SOCIALE – AFFAIRES SCOLAIRES					
	Effectif Rentrée scolaire				E. ZACCARI
	Renouvellement CLAS				E. ZACCARI
VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION					
	Forum des Associations – Bilan				F. BARTHE

• Désignation du secrétaire de séance : Elodie Zaccari a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2024/09/001 - Approbation du procès-verbal de la séance du 17.06.2024

Le procès-verbal de la séance du 17 juin est accepté à l’unanimité.

Décision :

VOTANT : 13 POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BUREAU MUNICIPAL

DCM 2024/09/002 – Budget – Décision Modificative

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les crédits budgétaires votés le 08 avril dernier, en section d'investissement, pour les travaux de busage derrière le lotissement Andriou et la réfection de la toiture de l'école.

Monsieur le Maire donne lecture des devis supplémentaires liés à ces travaux.

Il convient de rajouter des crédits pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa réunion du 15 juillet dernier, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer une subvention de 16 304 € au titre du Fonds D'Equipement des Communes pour l'installation d'une centrale photovoltaïque. Il convient d'inscrire sur le budget primitif de la Commune cette somme à l'article 138 « Autres subventions d'investissement non transférables ».

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté en date du 06 août dernier portant attribution d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 9 974 € pour le financement des travaux de charpente à l'école. Il convient d'inscrire sur le budget primitif de la Commune cette somme à l'article 13461 « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ».

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture reçu le 06 août dernier concernant le versement d'une dotation de soutien pour les aménités rurales pour l'exercice 2024.

La somme de 5 675 € sera inscrite sur le Budget Primitif à l'article 748374 « Biodiversité et aménités rurales ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un city stade. Les crédits nécessaires à ce projet doivent être inscrits sur le budget 2024. Une procédure de marché à procédure adaptée sera lancée courant le dernier trimestre de l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative du budget suivante :

<u>BUDGET 71800</u>	<u>BP 2024+ DM</u>	<u>DM</u>	<u>Nouveau montant</u>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>			
Article 231 « Immobilisations corporelles en cours » Travaux de renforcement derrière le lotissement « Andriou »	12 428 € 00	7 680 € 00	20 108 € 00
Article 2135 « Installations générales, agencements, aménagement des constructions » Réfection toiture et renforcement charpente	59 844 € 00	2 135 € 00	61 979 € 00
Article 2138 « Autres constructions » City stade	0 € 00	75 000 € 00	75 000 € 00
Article 2188 «Autres immobilisations corporelles » Aspirateurs	20 665 € 00	7 022 € 00	27 687 € 00

Chariot de lavage			
Table réfrigérée CAFE TERRA		1685 € 00	
Adoucisseur Cantine		337 €	
		3000 € 00	
<u>Recettes</u>		2000 € 00	
Article 13461 « DETR »			
Article 138 FEC « Autres subventions d'investissement non transférables »	18 803 € 00	9 974 € 00	28 777 € 00
	0 € 00	16 304 € 00	16 304 € 00
Article 1641 « Emprunts en euros »			
	470 992 € 00	65 559 € 00	536 551 € 00
<u>BUDGET 71800</u>	<u>BP 2024+ DM</u>	<u>DM</u>	<u>Nouveau Montant</u>
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>			
Article 618 « Divers »	8 718 € 00	5 675 € 00	14 393 € 00
<u>Recettes</u>			
Article 748374 « Biodiversité et aménités rurales »	0 € 00	5 675 € 00	5 675 € 00

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Décision :

VOTANT : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2024/09/003 – Compte-Rendu des décisions du Maire

Comme le lui autorisent les pouvoirs confiés par les élus en début de mandat, Monsieur le Maire a pris plusieurs décisions et les expose :

- Remboursement de la caution à Messieurs Flores suite à l'état des lieux de départ des locaux appartenant à la mairie.
- Ajout d'une ligne de crédit de 8000€ pour le site Internet.
- Renouvellement de la convention d'occupation du logement de la mairie par la famille Caballero pour 6 mois.
- Choix des bureaux de vote pour les prochaines élections : la salle du conseil et la salle de classe n°5, qui est à proximité ont été désignées, suite à l'immobilisation de la salle des associations qui servira désormais de salle des archives.
- Décision d'offrir un cadeau pour un agent et son épouse à la suite de la naissance de leur enfant.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du pôle de santé aura lieu le 27 septembre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces décisions

Décision :

VOTANT : 13 POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2024/09/004 – Création d'emplois non permanents

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'emplois non permanent à temps non complet d'Adjoints d'Animation Territoriaux, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service périscolaire communal et à l'Accueil Collectif de Mineurs dous Pitchouns pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE À L'UNANIMITÉ DE CREER LES EMPLOIS NON PERMANENTS SUIVANTS :

GRADE	COMMUNE	ACM
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	1 poste = 13h00 Mission garderie périscolaire (fonction AESH) accompagnement d'un enfant ▪ du 01/10/2024 au 31/12/2024	3 postes : Missions surveillance et animation 1 poste = 49h00 ▪ du 21/10/2024 au 26/10/2024 2 postes = 80h00 ▪ du 21/10/2024 au 31/10/2024
Catégorie C		

pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service périscolaire communal et à l'Accueil Collectif de Mineurs dous Pitchouns,

- que les agents recrutés seront chargés d'assurer les fonctions suivantes : surveillance et accompagnement d'un enfant dans le service périscolaire, surveillance et animations à l'ACM,
- que les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint d'Animation Territorial, emplois de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement des agents se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois,
- que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Décision :

VOTANT : 13 POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2024/09/005 – Convention Birepoulet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de SAINT ANDRE DE SEIGNANX est adhérente au syndicat du Chenil de Birepoulet à CAPBRETON pour la gestion des chiens et des chats errants sur le territoire de la Commune.

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention liant les communes adhérentes et le chenil de Birepoulet. Celle-ci a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités d'exploitation de la fourrière animale du syndicat mixte du chenil de Birepoulet à CAPBRETON.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour une abstention :

D'ACCEPTER les termes de la convention.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

VOTANT : 14 POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

DCM 2024/09/006 – Repas offert à un agent suite à une naissance

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau à un agent titulaire à l'occasion de la naissance de son enfant.

Le cadeau sera un repas dans un restaurant d'un montant de 250 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- Valider le principe du repas offert à l'agent titulaire devenu père.
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

Les crédits relatifs à ces dépenses seront prévus à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » du budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** le principe du repas offert à l'agent titulaire à l'occasion de la naissance de son enfant d'un montant de 250 €.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.
- **D'INSCRIRE** les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » du budget principal.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

Décision :

VOTANT : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Convention spectacle Communauté de Communes du 11 octobre

La Communauté de Communes du Seignanx organise un spectacle à la salle Mosaïque le 11 octobre prochain. Il s'agit d'une pièce de théâtre intitulée "Yvonne ou ma génération Y". La convention vise à établir les modalités de mise en œuvre de cet événement.

Le Conseil Municipal valide la signature de cette convention

Centres Musicaux Ruraux – Organisation

Les élus ont déjà exprimé leur volonté d'accompagner les élèves de l'école dans la proposition d'une activité culturelle, d'où un engagement pris avec les Centres Musicaux Ruraux.

Discussions et échanges ont été menés avec les enseignants sur l'organisation de cette activité dans l'année et une répartition différente de celle prévue initialement a été décidée. Il a été ainsi convenu de la mise en place de cinq projets Allegro pour les primaires de septembre à juillet et deux projets Allegro pour les maternelles de janvier à juillet pour un total de 12 868.41€

Le Conseil Municipal valide la signature de ce devis.

Terrain Multisport – Etude devis

Suite aux travaux menés par les élus du Conseil des Jeunes, quatre devis ont été reçus. L'investissement pour cet équipement dépassant les 40 000€, il sera nécessaire de mettre en place un marché public avec l'aide de la Communauté de Communes sera sollicitée. La consultation menée auprès de la population établit clairement que ce terrain multisport répond à une demande clairement exprimée.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour une abstention, valide la poursuite du projet.

ONF – Situation

L'ONF est venu évaluer les besoins et travaux à faire sur les zones boisées de la commune. Différents travaux sont nécessaires mais les Services Techniques ne sont pas en capacité de les réaliser. Suite aux premiers échanges, une estimation du coût a été réalisée, puis réévaluée. Un nouveau devis a été établi et le plan d'action prévoit de répartir les travaux sur deux années.

Le Conseil Municipal valide le devis.

Commerce alimentaire – Position Commune

Une étude sur l'équipement commercial du Seignanx a été menée, les habitants du territoire consultés. 185 réponses ont été apportées par des habitants de Saint André. Les Andrésiens ont exprimé plusieurs besoins : supérette, pharmacie, point relais ou encore librairie. Le projet de supérette pose question, le modèle proposé

par Api pourrait être plus adapté en termes de dimensionnement. Un de nos élu, un agent de la commune et un membre du Conseil des sages ont pu visiter un magasin API.

Le Conseil Municipal se prononce, à 13 voix contre une, en faveur d'une poursuite d'une étude d'implantation d'un magasin API.

Acquisition terrain – Portage foncier par la Communauté de Communes

Présentation jointe OUI NON

La Communauté de Communes propose d'assumer le portage de l'acquisition du terrain situé entre le Lotissement du Preuilh et la route de Saint Martin de Seignanx. Elle sera propriétaire des terrains, au bénéfice de la commune de Saint André de Seignanx. La commune pourra acheter ces terrains dans les années à venir. Cette décision annule la demande d'intervention de l'EPFL.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur d'un portage foncier par la Communauté de Communes

URBANISME

DMC 2024/09/007 – Avis sur Projet PLUI

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le lancement de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme (PLUi) le 28 avril 2021. Pour cela, des comités techniques ont été créés, des réunions en ateliers se sont déroulées ainsi que des réunions publiques, l'ensemble de ces actions ayant abouti à la rédaction du règlement écrit du PLUi. Le règlement écrit traduit de façon concrète les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il précise, à travers une série d'articles, les règles d'aménagement et de constructibilité applicables sur chaque zone afin d'organiser et d'encadrer le développement des 8 communes du Seignanx. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement écrit du PLUi. Monsieur le Maire précise qu'avec les Maires de BIARROTTE, BIAUDOS, SAINT BARTHELEMY et SAINT LAURENT DE GOSSE, un courrier va être envoyée à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Seignanx demandant l'intégration des Prêts Locatifs Sociaux (PLS) dans le tableau des règles de mixité sociale. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de donner son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'émettre un avis favorable sur le règlement écrit du PLUi avec la prise en compte souhaitée du tableau actualisé des règles de mixité sociale en intégrant les Prêts Locatifs Sociaux (PLS).

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Décision :

VOTANT : 14 POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VIE SOCIALE – AFFAIRES SCOLAIRES

Effectif Rentrée scolaire

A la rentrée, ce sont 185 élèves qui ont été accueillis dans 8 classes selon la répartition suivante :

❖ PS : MARLENE DANIÉL :	20
❖ MS/GS A : YANNICK FOUASSON :	23
❖ MS/GS B : EMILIE CAMBLOR :	23
❖ CP /CE2 : ELISE OTHART :	23
❖ CE1/CE2 A : GERALDINE JOUBERT :	21
❖ CE1/CE2 B : EMILIE BAULON :	22
❖ CM1 : NADINE LELOIR :	24
❖ CM2 : SOPHIE SENECHAL :	29

Renouvellement CLAS

Présentation jointe OUI NON

Le dispositif CLAS vise à accompagner de façon spécifique et adaptée un petit groupe d'enfants. Les enfants, proposés par les enseignants, sont encadrés par Anaïs Lapoublade. Le budget annuel de ce projet est de 3000€.

Le Conseil Municipal s'exprime en faveur du renouvellement du CLAS pour l'année scolaire.

VIE ASSOCIATION - COMMUNICATION

Forum des Associations – Bilan

20 associations étaient présentes sur cette matinée, l'affluence été continue et l'espace démonstration très apprécié. On a pu constater une fréquentation plus importante qu'en 2023.

Saint-André-de-Seignanx, le 27 septembre 2024

**Le Maire,
Jean BAYLET**



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.

